

Déposé à Aubenas

Le 31 août 2017



P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Sommaire

1. Edito - PPCR en 2017-2018
2. 2nd degré - Hommages
3. Actualité 1^{er} degré rentrée en Ardèche
4. & 5. CDEN juin et juillet 2017
6. La Page Unsa / Unsa Retraités
7. Calendrier scolaire - Adhésion
8. Adresse utiles

Mon choix
c'est l'Unsa !



L'année scolaire 2017-2018 et les accords PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations)

La mise en œuvre du PPCR doit se poursuivre à compter de septembre 2017 avec deux éléments :

- le reclassement dans la nouvelle grille d'avancement au 1er septembre 2017,
- la mise en place de la classe exceptionnelle. Une CAPD en Ardèche et des CAPA au Rectorat de Grenoble devraient se tenir en fin de 1er trimestre et acter les promotions à la classe exceptionnelle avec effet rétro-actif au 1er septembre.

À noter que début juillet le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin, a évoqué la perspective d'un report du calendrier de mise en place des mesures liées au PPCR dans le cadre de l'effort budgétaire imposé à la Fonction publique. Si tel était le cas, le SE-Unsa défendra non seulement l'intégrale application des mesures PPCR, mais aussi les échéances calendaires fixées initialement dans le cadre de ce dossier.

Bonne rentrée et à bientôt avec le SE-Unsa !

François Lappe, Secrétaire Départemental du SE-Unsa de l'Ardèche



Un problème, une question concernant le 2nd degré dans le département ?
Les militants du SE-Unsa peuvent vous répondre !

Vous pouvez nous joindre par téléphone et mail : 07@se-uns.org et 04.75.35.58.83

Vous pouvez toujours bien-sûr joindre aussi les militants de la Section Académique du SE-Unsa à Grenoble :

Section Académique du SE-Unsa - Grenoble

Bourse du travail — 32 avenue de l'Europe — 38030 GRENOBLE Cedex 2

Tel : 04.76.23.38.54 Mél : ac-grenoble@se-uns.org



Les guides et mémos du SE-Unsa : Demandez - les !!!

Le SE-Unsa est un des rares syndicats accueillant tous les corps du 2nd degré. Nous tenons à votre disposition nos guides catégoriels. Contactez-nous pour les commander, nous vous les ferons parvenir gratuitement par courrier.

07@se-uns.org ou 04.75.35.58.83



Triste printemps 2017 - Hommages à Robert Béraud et François Bénéfice

Ce printemps a vu la disparition de 2 de nos anciens camarades. Au mois de mai c'est Robert Béraud, qui nous a quitté à l'âge de 80 ans. Après avoir été en poste à St Georges les Bains, il avait exercé 25 ans à l'école d'Alboussière où il avait terminé sa carrière comme directeur. Elu conseiller municipal en 1971, il fut maire de la commune d'Alboussière pendant trois mandats de 1977 à 1995. On lui doit entre autres, la construction de l'école maternelle, du complexe sportif, de l'EHPAD "Le grand Pré".

Au mois de juin, nous avons accompagné à sa dernière demeure au cimetière de Baix, François Bénéfice. Militant laïc infatigable, il avait œuvré toute sa vie au rayonnement de l'école publique. Nommé à sa sortie de l'Ecole Normale à l'école de Burzet les Sausses, il avait ensuite rejoint la Vallée du Rhône à Cornas puis à Guilhaud-Granges à l'école du Mazet. Social démocrate au plus profond de lui même, il avait structuré en 1976 le courant UID (majorité nationale) au sein de la section ardéchoise du SNI-Pegc d'alors. Parallèlement à cela, il menait une action politique au sein du Parti Socialiste. Il en était le premier secrétaire ardéchois en 1981, quand l'électorat du département, traditionnellement conservateur, vota pour la première fois majoritairement à gauche. L'heure de la retraite venue, lui laissa plus de temps pour s'occuper des œuvres gravitant autour des enseignants : à la FGR FP (Fédération Générale des Retraités) dont il fut Secrétaire Général pendant 20 ans mais aussi des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) dont il fut la cheville ouvrière.

Ces 2 camarades disparus, sont et doivent rester pour nous des exemples. Ils ont fait preuve de disponibilité, d'écoute, de loyauté et de qualités humaines qui méritent de rester dans nos mémoires.

Premier Degré

Les dates des instances de rentrée sont à l'heure de la rédaction de ce bulletin prévues par les différents services de la DSDEN pour le mardi 5 septembre 2017.

se-unsa.org



Le CTSD de rentrée (ajustement de carte scolaire - ouvertures/fermetures de classes) aura lieu le mardi 5 septembre au matin. N'hésitez pas à nous contacter en amont de ce CTSD pour nous communiquer vos évolutions d'effectifs et éventuelles demandes d'ouvertures de classes.

se-unsa.org



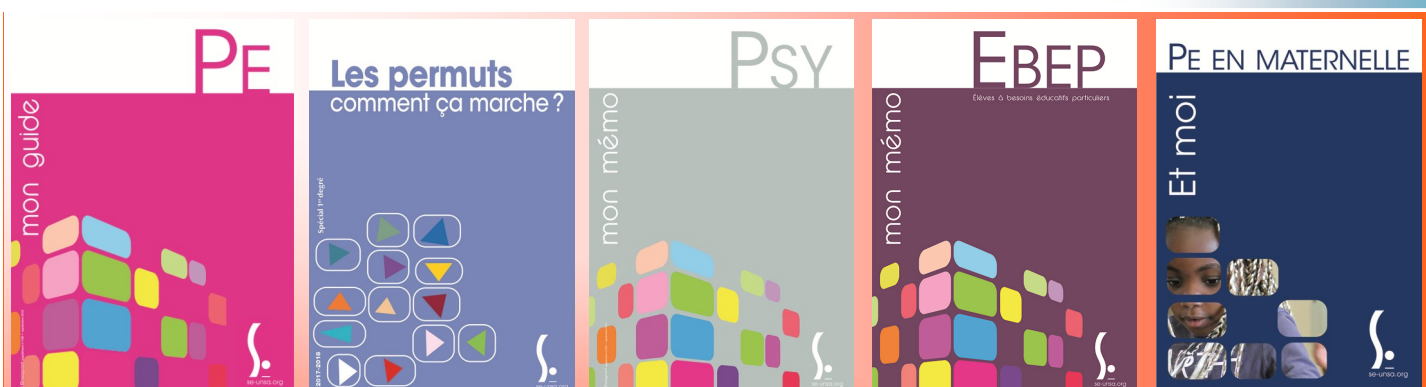
Une CAPD qui traitera des ajustements de mouvement de rentrée se tiendra le mardi 5 septembre après midi. A l'issue de cette CAPD, nous connaissons les derniers nommés pour l'année 2017-2018 et les éventuels enseignants du 1er degré en surnombre dans le département pour le début d'année.



Le SE-Unsa, en syndicat utile, se tient à la disposition des écoles et des équipes pour préparer les ajustements de rentrée de carte scolaire. De même, les 14 collègues sans poste à l'issue de la CAPD du 20 juin et les entrants dans le département de cet été, peuvent nous contacter pour être informés au mieux de leurs affectations ou de leur position de surnombre, à la fin de la première semaine de l'année scolaire 2017-2018.

Le SE-Unsa de l'Ardèche informera les écoles des ouvertures / fermetures le 5 septembre à l'issue du CTSD, et informera individuellement de leur nomination éventuelle, les collègues concernés par la phase d'ajustement de mouvement, le même 5 septembre dans l'après-midi et dans la soirée en tenant une permanence téléphonique et mail.

Pour nous joindre : 07@se-unsa.org - 04.75.35.58.83



Les guides et mémos 1^{er} degré du SE-Unsa : Demandez - les !!!!

Le SE-Unsa publie des guides et fascicules thématiques pour les personnels du 1^{er} degré. Contactez-nous pour les commander, nous vous les ferons parvenir numériquement et/ou gratuitement par courrier.

07@se-unsa.org ou 04.75.35.58.83





Les pages Unsa-Education

Rythmes scolaires - CDEN des 6 juin et 7 juillet 2017

Deux CDEN se sont tenus à la fin de l'année scolaire dernière, les 6 juin et 7 juillet derniers.

Le premier, avant la parution du décret « Blanquer », a étudié les aménagements et demandes de modifications d'horaires, comme depuis 2014.

Le deuxième CDEN, qui s'est tenu après la parution du décret « Blanquer », a étudié les demandes de 188 écoles ardéchoises sur 298 (63%) et 157 communes sur les 207 comptant une école publique (75%) à repasser à une semaine à 4 jours. Cette évolution importante en Ardèche n'est pas à l'image du reste de la France (environ 32% des écoles). L'Ardèche affiche sa singularité, liée à la préférence pour beaucoup d'enseignants du confort de la semaine à 4 jours plutôt que 9 demi-journées, liée également à ses contraintes de transports scolaires, aux difficultés ou au manque de volonté pour certaines communes d'organiser les TAP et enfin à la concurrence accrue entre l'école privée et l'école publique qui s'est vivement manifestée dans notre département sur ce sujet.

Le SE-Unsa siégeait pour l'Unsa-Education dans ces deux instances. Vous pouvez lire dans ces deux pages nos déclarations dans ces instances sur les thèmes des rythmes scolaires et du jour de carence dans la fonction publique.

Déclaration Unsa-Education au CDEN du 6 juin 2017 à Privas

Le CDEN d'aujourd'hui se réunit afin d'étudier les demandes de modifications, de reconduction ou de dérogations de communes et d'écoles concernant les rythmes scolaires pour l'année prochaine 2017-2018.

Si les documents préparatoires à cette instance nous sont désormais habituels et nous amènent à penser que l'on est dans la continuité de travail de cette instance sur ce sujet depuis quelques années, ce CDEN est réuni dans un contexte politique plus incertain sur la question des rythmes scolaires.

En effet, les annonces présidentielles et ministérielles de ces dernières semaines sur les évolutions à venir, rapides ou non, sur les rythmes scolaires ont entretenu un flou qui impacte les communautés éducatives du département. Nous sommes à l'heure des 3ème conseils d'école durant cette année scolaire et ils se réunissent ou au moins se préparent dans ce contexte. Les équipes enseignantes nous font remonter les interrogations des mairies sur les possibilités de changement et/ou de retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018 voire dès 2017.

Nationalement, le calendrier ministériel prévisionnel sur la question, avance la possibilité d'un décret qui s'appliquerait dès sa parution à l'issue des CTM des 14 juin ou 10 juillet, après une période de travaux qui commencerait le 6 juin.

Les communautés éducatives ardéchoises, comme nous Unsa Education, sommes donc dans l'attente d'un cadre national et départemental clair à ce propos afin de conduire le plus sereinement possible, dans ces 3ème conseils d'école, la préparation de la rentrée 2017.

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'Unsa Education rappelle que détermination ne rime pas avec précipitation. L'Unsa Education et le SE-Unsa sont donc intervenus auprès du nouveau ministre pour lui signifier leur attachement aux principes de la Refondation et leur opposition à vivre une rentrée sous tension sous couvert de vouloir agir rapidement.

L'éducation est un sujet qui intéresse et concerne toute la société. Pour l'Unsa, ce n'est pas une raison pour en faire la vitrine des premières mesures d'un nouveau gouvernement en quête de reconnaissance de son efficacité.

C'est dans cette optique que le SE-Unsa lance un appel à la profession et plus largement aux citoyens pour s'engager, à ses côtés, pour une École durable.

Un Décret paru le 28 juin nous amène à cette réunion estivale du CDEN. Le texte crée une dernière, nous n'osons pas dire ultime, possibilité d'organisation de la semaine scolaire dans le premier degré.

Qu'un gouvernement publie aussi tardivement dans l'année scolaire un décret de nature à bouleverser la rentrée au mépris du travail entrepris depuis des mois par les services de l'éducation nationale mais également les municipalités engagées dans les PEDT, et elles sont nombreuses, sans oublier les associations partenaires de l'école est un très mauvais signal.

Bien sûr rien n'oblige à la précipitation mais les demandes de dérogations paraissent pourtant très nombreuses.

Lors des discussions au niveau national, les organisations représentatives au Conseil Supérieur de l'Education et au Comité Technique Ministériel ont pu s'exprimer. Nous y avons affirmé notre attachement à l'apport de 5 matinées dans une semaine à 9 ou à défaut 8 demi-journées issu des décrets antérieurs.

Une partie des enseignants et des communautés éducatives ardéchoises reviennent donc à la concentration des apprentissages sur des journées allongées et tant pis pour les élèves les plus fragiles dont on sait qu'ils sont les premières et principales victimes de cette organisation. Mais cela reste le choix libre et en conscience de ces mêmes communautés éducatives.

Notre fédération et son syndicat des enseignants, sommes engagés pour une Ecole durable où la continuité n'est pas un vain mot, la cohérence une exigence, la conscience professionnelle une réalité. Nous défendons d'autres valeurs et la réussite de tous les élèves qui est au cœur de notre ADN professionnel.

Nous avons voté contre ce texte et même s'il nous est proposé aujourd'hui dans son application, nous continuerons à porter les arguments en faveur d'une répartition équilibrée des temps scolaires et du développement concerté des temps périscolaires inscrits dans les PEDT.

La décision de réintroduire un jour de carence, annoncée par le ministre Gérard Darmanin lors des États Généraux des comptes de la nation, est profondément injuste car elle nuit à la santé des agents publics alors que leurs conditions de travail se dégradent fortement. Les agents ne s'absentent pas sans raison !

Elle est démagogique car ce n'est pas cette mesure représentant 170 millions d'euros qui rééquilibrera le budget de la France et qui permettra d'économiser les 5 milliards nécessaires pour boucler le budget 2017, selon l'audit de la Cour des comptes. Elle est tout simplement inutile !

Elle est injuste car les agents ne sont pas couverts par une convention collective comme les deux tiers des salariés.

Elle est injuste, en particulier, pour tous les agents qui exercent par tous les temps en extérieur ou pour tous ceux qui ne peuvent absolument pas assurer leur mission en cas de maladie au risque de contaminer les plus fragiles comme à l'hôpital.

Elle est démagogique et populiste.

Pour l'UNSA, après le gel annoncé de la valeur du point d'indice, cette mesure apparaît comme un manque de reconnaissance de l'implication des agents publics dans leurs missions. Le ministre a également confirmé la suppression de 120 000 postes. La fonction publique et les agents publics ne peuvent être ramenés en permanence à une ligne budgétaire !

L'UNSA-Fonction Publique demande une amélioration des conditions de travail et une réelle qualité de vie au travail. C'est ce qu'elle réaffirmera lors du prochain Conseil Commun de la Fonction Publique en demandant, entre autres, au ministre de l'action et des comptes publics de permettre à tous les agents de disposer d'une protection sociale complémentaire incluant une participation significative des employeurs publics.

L'UNSA contre la baisse des APL

24 juillet 2017 - L'annonce par le gouvernement d'une baisse du montant des Aides Personnelles au Logement (APL) de 5 € par mois est, pour l'UNSA, inacceptable.

La logique selon laquelle, pour réduire la dépense publique, il n'y aurait pas de petites économies, ne doit pas faire oublier qu'il existe dans notre pays des millions de personnes aux petits revenus pour lesquels les « petites économies » font déjà partie d'un vécu quotidien parfois douloureux.

Pour celles et ceux qui en relèvent (jeunes, sans emploi, salariés pauvres, retraités), tout est difficile, à commencer par la possibilité d'exercer l'un des plus élémentaires des droits, celui de se loger.

Si l'on veut réguler mieux le marché du logement, ce n'est pas en accentuant les problèmes des plus fragiles que l'on y parviendra.

L'UNSA demande au gouvernement de revenir sur la baisse des APL. Mettre en œuvre le principe élémentaire de justice sociale exige :

- de faire contribuer les autres en proportion de leurs capacités financières
- de préserver les plus faibles revenus des efforts budgétaires



Régis Maurin

Secrétaire Retraites et Retraités
du SE-Unsa de l'Ardèche



Le coin des retraités

REFORME DU MODELE SOCIAL ET MODIFICATION DU TAUX DE CSG

L'UNSA Retraités pose ses revendications

Le gouvernement prévoit de grandes réformes pour rénover notre modèle social. Certaines de ces réformes devraient entrer en vigueur dès la fin de l'été. Parmi celles-ci, le transfert des cotisations salariales de l'assurance maladie et l'assurance chômage sur la cotisation sociale généralisée (CSG) devrait être effective le 1er janvier 2018.

Notre Organisation Syndicale n'est pas opposée, par principe, à un tel transfert de cotisations, l'assiette de la CSG étant plus large donc, plus équitable. Cette mesure concernera tous les retraités assujettis aujourd'hui à un taux de CSG de 6,6 % qui passerait à 8,3 %, soit une augmentation de 1,7 %.

Par ailleurs, nous notons avec satisfaction que les retraités les plus modestes, n'étant pas assujettis à la CSG ou juste au taux réduit de 3,8 % ne seraient pas concernés par cette majoration.

Toutefois, pour les retraités dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 14 375 € (pour une part fiscale), leur pouvoir d'achat serait amputé de 1,7 %. L'exonération de la taxe d'habitation qu'il est envisagé d'étendre pour compenser cette perte aurait un plafond de 20 000 € (par part fiscale).

Par conséquent, pour environ 40 % des retraités (revenu fiscal de référence supérieur à 20 000 €), leur pension diminuerait bien de 1,7 %.

Nous défendons avant tout la place du retraité dans la société et restons solidaires du monde du travail. Les retraités jouent un rôle important par leur investissement, leur statut de citoyen, leur place de consommateur. Ils sont le plus souvent, acteurs du lien social comme aidants familiaux ou (et) bénévoles associatifs ou simplement dans la vie citoyenne et contribuent à la solidarité entre les générations.

Il ne faut pas oublier que les retraités ont déjà largement contribué ces dernières années aux efforts de solidarité (mesures fiscales, suppression 1/2 part, suppression de l'exonération des majorations familiales, CASA ou encore gel des pensions...).

L'UNSA Retraités est très attachée au maintien du pouvoir d'achat des retraités qui, pour la plupart, ne sont pas des nantis.

Il nous apparaît donc injuste que seule une partie de la population ait à subir une diminution de son pouvoir d'achat surtout pour financer une assurance qui deviendrait universelle.

En outre, les pensions des retraités sont aujourd'hui indexées sur l'indice des prix à la consommation, ce qui n'est pas une méthode satisfaisante pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités en rapport avec l'évolution du niveau de vie des citoyens (voir les rapports du Conseil d'Orientation des Retraites COR).

Avec ce système, chaque année, ils perdent 1 % par rapport au salaire des actifs (salaire mensuel de base) qui progresse plus vite que l'inflation.

L'UNSA Retraités revendique donc :

- Que la revalorisation des pensions tienne compte à la fois de l'évolution des prix et de l'évolution du salaire annuel moyen,
- Qu'il n'y ait plus de petites pensions inférieures au SMIC pour une carrière complète,
- Que les pensions soient revalorisées au 1er avril et non pas au 1er octobre,
- Que le pouvoir d'achat des retraités ne soit pas à nouveau amputé par cette hausse de 1,7 % de CSG; ou alors, que cette hausse soit totalement compensée comme pour les actifs.

Changement d'adresse : Informez-nous !

Vous avez déménagé ou changé de mail, de téléphone pendant l'été :

Pensez à nous communiquer vos nouvelles coordonnées afin que nous puissions continuer à vous informer efficacement.

04.75.35.58.83 ou 07@se-unsa.org

Pourquoi se syndiquer au SE-Unsa ?

Se syndiquer est un droit, acquis de haute lutte. Un syndicat n'est ni une assurance, ni un super-marché.

C'est une organisation qui défend les droits individuels et collectifs des adhérents, mais c'est aussi un moyen d'information, de formation, d'échange, de construction, de défense d'un "projet" social.

On peut se replier sans regarder ce qui se passe autour de soi, en espérant que l'orage sera pour les autres. On peut aussi se battre, s'organiser.

Il est plus que temps de renforcer les organisations syndicales qui défendent les droits sociaux des salariés. Adhérez au SE-UNSA !

Calendrier de l'année scolaire 2017 - 2018

Prérentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2017
Rentrée des élèves	Lundi 04 septembre 2017
Vacances d'automne	Du samedi 21 oct. 2017 au lundi 06 novembre 2017
Vacances de Noël	Du samedi 23 déc. 2017 au lundi 08 janvier 2018
Vacances d'hiver	Du samedi 10 février 2018 au lundi 26 février 2018
Vacances de printemps	Du samedi 07 avril 2018 au lundi 23 avril 2018
Vacances d'été	Vendredi 6 juillet 2018 au soir

Bonne année scolaire
avec le SE-Unsa !!!

Mon choix
c'est l'Unsa !



COTISATIONS 2017-2018

Crédit d'impôt
66 % du montant
de votre cotisation

TITULAIRES

		ÉCHELONS										
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Classe normale	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	158	160	164	169	173	183	196	209	224	240	
	Agrégé	178	180	193	206	218	233	251	269	285	297	
	Bi-Admissible	146	161	168	178	185	194	209	225	240	250	
	Instituteur				141	144	147	155	162	173	189	
	PEGC, CE-EPS, AE				144	152	159	167	176	186	197	

		ÉCHELONS										
		1	2	3	4	5	6	7	HeA1	HeA2	HeA3	
Hors-classe	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	206	221	235	254	271	286					
	PEGC, CE-EPS	167	175	186	196	222	239					
	Agrégé	269	285	297					319	332	348	

		ÉCHELONS										
		1	2	3	4	5	HeA'1	HeA'2	HeA'3	HEB1	HEB2	HEB3
Classe except	Agrégé	298					320	332	349	349	364	383
	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	251	265	279	299		321	333	349			
	PEGC, CE-EPS	223	242	253	270	285						

NON-TITULAIRES

CUI	AED, AESH	CONTRACTUEL			Suppléant
		indice < 400	indice de 401 à 500	indice > 500	
50	73	105	137	171	83

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Étudiant, EAP	Stagiaire
41	88

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Temps partiel, CPA	Disponibilité, congé parental
prorata du salaire	41

RETRAITÉS

Pension < 1 400 €	Pension entre 1 400 et 1 850 €	Pension > 1 850 €
104	128	138

se-
unsa.org

Adhérer au SE-Unsa, c'est aussi payer une cotisation qui est la même partout en France.

Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.

Le montant des adhésions dans les grilles ci-contre, s'appliquent dans chaque département pour le 1^{er} degré et dans chaque académie française pour le second degré. C'est aussi pour nous, une manière de mettre tous les collègues sur un pied d'égalité.

Chez nous le montant des cotisations dépend de l'échelon et du corps (en rapport donc avec le traitement). Par exemple, pas de cotisations spéciales pour les directeurs d'écoles au prétexte d'indemnités de directeurs.

Comparez ! Ce n'est pas le cas chez toutes les organisations syndicales !

OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

**Insultes, agressions, accidents...
contre les risques du métier,
vous avez prévu quoi ?**

→ L'Autonome de Solidarité Laïque connaît les risques de votre métier et c'est pour cela qu'elle a créé en partenariat avec la MAIF l'Offre Métiers de l'Éducation. Quel que soit le risque auquel vous êtes exposé(e), l'Offre Métiers de l'Éducation vous couvre dans 100% des cas.

**DÉFENSE DE VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS
PROTECTION DES DOMMAGES CORPORELS
SOUTIEN IMMÉDIAT**

→ Bénéficiez du soutien de notre réseau de collègues-militants.

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

www.autonome-solidarite.fr
www.maif.fr/offreeducation




**ASSURANCE SCOLAIRE
MATERNELLE/ÉLÉMENTAIRE**

Recommandée par la **fcpe**

**La responsabilité civile ne couvre pas tout !
L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.**

**ENGAGEMENT N°3 :
PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS**

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège et les cause des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

MAE de l'Ardèche • 02 32 83 60 07 • mae07@mae.fr
Résidence des Hauts de la Rivière - Square Vincent d'Indy - 2 avenue de Coux - 07000 PRIVAS

**Mon choix
c'est l'Unsa !**



Adresses utiles

Direction des services de l'Éducation Nationale (IA - DSDEN07)

Place André Malraux
BP 627 07006 PRIVAS Cedex
Tel : 04.75.66.93.00
www.ac-grenoble.fr/ia07/spip/

Rectorat de l'Académie de Grenoble

7, place Bir-Hakeim - CS 81065
38021 GRENOBLE Cedex 1
Tel : 04.76.74.70.00
www.ac-grenoble.fr/admin/spip/index.php

MAE 07

Résidence des Hauts de la Rivière-Square Vincent d'Indy
2 Avenue de Coux 07000 PRIVAS
Tel : 02.32.83.60.07
www.mae.fr/contact/07

Autonome de Solidarité (ASL) 07

Résidence des Hauts de la Rivière-Square Vincent d'Indy
2 Avenue de Coux 07000 PRIVAS
Tel : 04.75.30.07.06
Mail : asl007@fas-usu.fr
www.autonome-solidarite.fr/pages-asl/07

MAIF (délégation du Teil)

BP 33 - 07405 LE TEIL Cedex
Tel : 04.75.92.21.00

MAIF (délégation de Valence)

BP 123 - 26001 VALENCE CEDEX
Tel : 04.75.82.57.50
www.maif.fr

OCCE 07

Route des Mines - 07000 PRIVAS
Tel : 04.75.64.05.83
Mail : ad07@occe.coop
www.occe.coop/~ad07/

Conseil Général de l'Ardèche

Hôtel du Département
Quartier La Chaumette - BP 737
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04.75.66.77.07
www.ardeche.fr/